

Limites de l'exercice

Ce travail, réalisé avec des moyens limités (équipe très restreinte, contraintes de budget et de temps...), constitue néanmoins une première dans ce type d'exercice cartographique à cette échelle, une amorce de recherche et de réflexion sur une problématique émergente, encore peu balisée et défrichée.

L'atlas cartographique n'a pas vocation à être un document figé et pérenne, l'évolution géographique, économique et politique limitant la validité des cartes à quelques années voire quelques mois dans certains cas. Cet ouvrage est donc destiné à des réactualisations régulières même si certaines planches conserveront quoi qu'il en soit une valeur « historique ».

De nombreuses cartes n'ont pu être réalisées faute de sources disponibles ou même existantes. D'autres se fondent sur des données du recensement général de la population française de 1999, qui, faute d'actualisation totale, commencent à dater.

Un certain nombre de thèmes ne peuvent être cartographiés qu'à la condition de faire l'objet d'une étude préalable à part entière. Cette démarche, souvent complexe, n'a pas pu toujours être mise en œuvre dans le cadre contraint de l'élaboration de cet atlas, à l'exception de quelques domaines faisant l'objet de recherches par la M.O.T au cours de ces dernières années.

De nouvelles cartes sur de nouvelles thématiques paraîtront au fur et à mesure du lancement de nouvelles études par la M.O.T.

Toute remarque est donc la bienvenue afin d'améliorer progressivement cette deuxième édition de l'atlas, la compléter, la corriger le cas échéant (notamment à cause du problème des sources), proposer de nouveaux thèmes à illustrer, signaler l'existence de nouvelles sources plus actualisées ou plus fines, proposer une interprétation différente d'un phénomène...

Plan

L'atlas se divise en quatre grandes parties :

- la première est consacrée au fait géographique transfrontalier,
- la deuxième partie décline un certain nombre de thèmes qui caractérisent aujourd'hui la coopération transfrontalière,
- la troisième partie s'attache quant à elle à la dimension territoriale de la coopération transfrontalière, notamment aux projets de territoires qui se développent, tant à l'échelle des agglomérations transfrontalières qu'au sein des espaces ruraux et naturels,
- enfin, la quatrième partie traite du cadre politique et juridique ainsi que des outils de planification et de financement de la coopération transfrontalière.